Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 057-245700695-20260929-D2026_144_SI-AR

CCCE

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-144

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De verser la somme de 430 € à la compagnie d'assurance AXA (Assureur du tiers) en règlement de la franchise contractuelle applicable au contrat d'assurance responsabilité civile de la CCCE suite à un sinistre en date du 9 juillet 2025 engageant sa responsabilité. Le complément d'indemnisation, soit 1328,72 €, est pris en charge directement par la compagnie d'assurance AXA (Agence STEMMLER), assureur responsabilité civile de la CCCE.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 septembre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président